

La lettre de

L'OBSERVATOIRE

Île-de-France

des risques travaux sur réseaux

n°18
Juillet 2019

ÉDITO

Alerte sur la situation des endommagements de réseaux en Île-de-France

L'ensemble des membres de l'Observatoire Île-de-France des risques travaux sur réseaux constate une augmentation alarmante du nombre des endommagements et de leur gravité depuis le début de l'année 2019. Ce sont près de 600 endommagements qui ont été constatés depuis le début d'année 2019 soit une augmentation de près de **17%** par rapport à 2018.

GRT Gaz indique avoir subi trois incidents sur ses réseaux alors qu'il n'en avait pas connu depuis deux ans. Pour GRDF, la qualité des travaux à proximité des réseaux se dégrade fortement. C'est une première depuis 16 ans ! RTE, alerte sur la dégradation significative des conditions de réalisation des travaux qui se traduisent par une augmentation des dommages « en six mois, nous avons enregistré autant d'incidents que sur toute l'année 2018, et nous sommes passés dans plusieurs cas très près de l'accident corporel voire mortel, notamment avec l'arrachage d'un câble de 63 000 volts sous tension ».

Dans ce contexte de forte activité et des délais de réalisation toujours plus contraints, les causes de ces incidents sont souvent à rechercher auprès des différents intervenants, les maîtres d'ouvrages, les entreprises de travaux et les exploitants de réseaux.

Il faut rappeler que le respect de la réglementation repose sur une combinaison croisée et non cloisonnée d'obligations, propres à chacun des acteurs, qui lorsqu'elles sont correctement respectées assurent ensemble la sécurité des personnes et des biens sur les chantiers. Il est de la responsabilité de chacun en amont et sur le chantier de garantir ses engagements réglementaires pour lever les facteurs de risques à tout niveau et agir avec discernement.

Face à cette recrudescence, les membres de l'Observatoire régional se mobilisent en créant un groupe de travail pour une analyse conjointe des incidents franciliens en vue d'identifier leurs causes profondes. Ce groupe de travail sera animé par Mme Liliias LOUVET, représentante de RTE pour l'Observatoire régional. En cette veille de travaux d'été, les membres de l'Observatoire en appellent unanimement à la vigilance de chacun.

Benito BRUZZO

Président de l'Observatoire IDF des Risques Travaux sur Réseaux

CHIFFRES CLÉS

Évolution des déclarations en Île-de-France Comparaison mai 2019 vs mai 2018

CUMUL À FIN 05/2019 VS CUMUL FIN 05/2018	
ATU	7 %
DC	7 %
DICT	8 %
DT	13 %
TOTAL	8 %

CUMUL À FIN MAI 2019 VS CUMUL À FIN MAI 2018									
Dpt.	75	77	78	91	92	93	94	95	
ATU	42 %	- 3 %	10 %	3 %	- 4 %	4 %	7 %	3 %	
DC	17 %	6 %	0 %	16 %	1 %	9 %	- 5 %	4 %	
DICT	- 8 %	9 %	4 %	12 %	11 %	15 %	11 %	8 %	
DT	27 %	14 %	9 %	37 %	16 %	15 %	- 6 %	14 %	
TOTAL	14 %	8 %	4 %	18 %	7 %	12 %	0 %	7 %	

RTE

- 9 DOMMAGES AUX OUVRAGES (DO) (7 en 2018)

GRTgaz

- 2 DOMMAGES AUX OUVRAGES (DO) (1 en 2018)

ENEDIS

- 315 DOMMAGES AUX OUVRAGES (DO) (276 en 2018)

GRDF

- 255 DOMMAGES AUX OUVRAGES (DO) (205 en 2018)

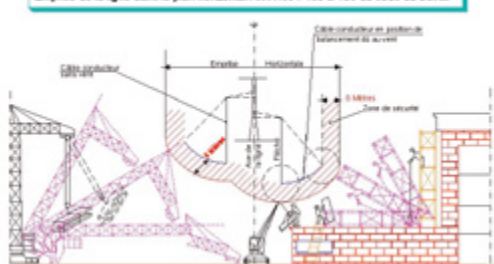
TRAPIL

- 0 DOMMAGES AUX OUVRAGES (DO) (0 en 2018)

Travaux à proximité des lignes électriques : Vigilance !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Empreinte de la ligne dans le plan horizontal Art R4534-108 & 109 du code du travail



chantier en toute sécurité : les prescriptions de sécurité et un plan appelé **Profil en Long**. Il vous permet de vérifier que vous allez travailler en toute sécurité sans engager la distance de sécurité **des 5 mètres**, distance réglementaire définies par le code du travail.

Comment calculer la zone des 5 mètres ?



La distance des 5 mètres entre les engins utilisés et la ligne électrique doit être calculée d'après les éléments fournis par le profil en long transmis par l'exploitant. Le Profil en long représente la position la plus défavorable du câble, elle peut différer de celle observée en temps réel sur le terrain. En effet, la position du câble varie dans le temps car elle dépend des conditions extérieures (vent, pluie, chaleur,...) et du transit dans la ligne. La position du câble varie donc au cours d'une journée. **Les mesures effectuées en temps réel par un télémètre par exemple ne permettent pas de s'assurer du respect des distances de sécurité.**

Comment matérialiser les zones de danger ?



Pour éviter d'engager la zone de sécurité pendant les travaux vous pouvez installer un gabarit à l'entrée du chantier, brider les engins, effectuer un balisage de la zone.

L'exploitant peut participer à la réunion d'ouverture de chantier pour sensibiliser l'ensemble des intervenants aux risques électriques et fournir aux

entreprises de travaux des supports (affiches, flyers, autocollant...).

Quand contacter l'exploitant ?

L'exploitant doit être consulté afin de définir conjointement les modalités de réalisations des opérations suivantes :

- **Terrassement à proximité des pieds de pylône** : le décaissement des pieds de pylônes remet en question la stabilité et la tenue mécanique du pylône.
- **Modification des accès aux pylônes** : l'exploitant doit avoir un accès permanent aux infrastructures.
- **Modification du niveau du sol sous la ligne et aux pieds des pylônes** : les distances réglementaires entre les ouvrages électriques et le terrain ou un obstacle sont définies par l'Arrêté Technique Interministériel du 17 Mai 2001 et ne peuvent évoluer sans l'analyse de l'exploitant.

Les coordonnées de l'exploitant se trouvent sur le récépissé de la DICT.

Consultez [le guide d'application de la réglementation- Fascicule 2](#) – Chapitre 6 RECOMMANDATIONS ET PRESCRIPTIONS RELATIVES AUX TRAVAUX À PROXIMITÉ DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES AÉRIENS

Vous êtes une entreprise de travaux, vous allez effectuer des travaux sous des lignes électriques attention prudence. Lors de votre déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT), l'exploitant des réseaux concernés (Réseau de transport d'électricité, Enedis, Régie autonome locale...) vous a transmis des éléments pour réaliser votre

Quel est le coût réel d'un endommagement de réseaux ?

L'Université de Birmingham a mené une étude sur cet enjeu du coût global d'un dommage sur ouvrage.

Seize cas de travaux ayant générés des dommages aux ouvrages ont été analysés concernant toutes catégories de réseaux enterrés avec tous types d'outils (manuel, pneumatiques, mécaniques,...) ou avec des piquets.

Les chercheurs ont évalué tous les coûts liés à un endommagement : les coûts directs (matériels et organisationnels pour la réparation, planification, administration...) les coûts sociaux (environnementaux, perte de production, baisse de la productivité, mise en sécurité du site dont intervention des secours, frais médicaux, augmentation de la dépense en carburant...) et les coûts indirects (augmentation des primes d'assurance et des franchises, tort à l'image de l'entreprise, frais de rétablissement d'image, gênes à la vie locale...).

Ils ont trouvé que pour **1 000 £ de coût direct** lié à un dommage, la dépense globale s'élève en moyenne à **29 000 £** en coût social et coût indirect.

En conclusion du rapport, sont proposées les recommandations suivantes :

- Création d'un poste de chargé de suivi de projet.
- Détection, vérification et localisation des réseaux en phase de préparation des chantiers.

On voit que notre démarche de lutte contre l'endommagement des réseaux lancée dès 2010 fait largement écho à cette étude britannique de 2016 !

Un des axes de notre campagne Balise de sécurité 2018-2014 s'inscrit dans cet objectif de baisse des coûts suite à un endommagement.

COUP DE PROJECTEUR

Matinale du 20 mars 2019, retour sur la table-ronde « réseaux sensibles en unité urbaine, un an pour se préparer à l'obligation en classe A : qui fait quoi ? »

Au 1^{er} Janvier 2020 tous les exploitants de réseaux sensibles en unité urbaine devront être en capacité de fournir des plans « conformes » c'est-à-dire avec une classe de précision très majoritairement en A. À défaut, ils devront prendre en charge financièrement les recherches (Mesures de localisation faites directement par l'exploitant ou les investigations complémentaires/IC confiées au maître d'ouvrage) pour aboutir à un plan conforme. Une mesure qui concerne l'ensemble des acteurs à savoir la maîtrise d'ouvrage, les exploitants de réseaux et aussi les prestataires de géoréférencement.

Pour faire le point sur cette évolution, Tamara Leylavergne, présidente de la société PROTYS a animé une table-ronde entourée de chacun de ces acteurs.

Chaque participant s'est d'abord exprimé sur les impacts pour son organisation de la préparation à l'application de cette nouvelle réglementation.

Bruno Bitouzet, Directeur du Pôle Travaux Publics et espaces verts pour le Groupe Evariste

Les entreprises d'Evariste travaillent principalement avec les collectivités locales. Aujourd'hui, le constat est douloureux : 1/3 seulement des appels d'offres respectent à 100% la réglementation. En phase travaux, le constat ne s'améliore pas. Peu de MOA font le marquage piquetage en direct, la conséquence étant que l'entreprise de travaux doit souvent l'effectuer à sa charge.

Hélène Dessalas, Cheffe d'agence Cartographie IDF EST pour Enedis

La campagne de reclassification des réseaux a débuté depuis 2012 et Enedis travaille activement pour optimiser son taux de « classe A » au-delà de 80% après 2020. Pour Enedis, il est indispensable d'utiliser la méthode de détection « active » qui suppose un accès direct à leur réseau. Dans ce cadre, la société a mis en place une convention d'accès permanent à ses réseaux pour les prestataires de détection agréés. Bien sûr, il est toujours possible d'obtenir une autorisation ponctuelle (moyennant un forfait). À ce stade, peu d'IC sont reçues.

Georges Le Corre, Représentant de l'AITF et de la maîtrise d'ouvrage publique

Les situations sont très différentes entre les grandes métropoles, qui, pour certaines, ont déjà anticipé la réglementation et

disposent de cartographies très précises et la plupart des collectivités qui entendent une réorganisation importante pour être prêtes à l'échéance. Dans ce contexte, il est indispensable de mener rapidement des opérations de sensibilisation auprès des collectivités territoriales.

Thierry Bonnet, représentant de la FNEDRE

Aujourd'hui, la profession s'est structurée. La FNEDRE (fédération nationale des entreprises de détection de réseaux) regroupe près de 200 adhérents, en croissance régulière. La grande majorité d'entre eux sont certifiés. Les différentes techniques de détection sont maîtrisées, permettant la réalisation d'investigations complémentaires et d'opérations de recherche de patrimoine (échéance de 2020). Les dernières évolutions réglementaires, qui

ont élargi l'obligation d'amélioration de la cartographie aux exploitants de réseaux non sensibles (échéances fixées à 2026 et 2032), intéressent évidemment les entreprises de détection. Il est cependant encore difficile d'en évaluer l'impact en termes d'activité, en volume et dans la durée.

L'intérêt des IC est bien sûr de pouvoir intégrer

leurs résultats dans les cartographies des exploitants pour les améliorer. La question a donc été posée à deux exploitants majeurs.

Enedis rappelle que l'intégration des IC vaut responsabilité de l'exploitant et qu'en conséquence la prise en compte des résultats des IC ne peut pas se faire à la légère. C'est pourquoi, Enedis impose une méthode de détection « active », et indique qu'à défaut il n'y aura pas d'intégration des résultats et donc pas de prise en charge financière possible.

GRDF confirme l'importance de la vérification des résultats bien qu'ils ne disposent pas de critère de ce type comme peut l'avoir ENEDIS. C'est pourquoi, dans les cas où il existe des écarts entre les résultats des IC et les informations cartographiques de GRDF, GRDF envoie systématiquement un prestataire de géo-détection sur le terrain pour traiter les écarts avant leur intégration dans son système d'information géographique.

Un débat fort riche où de nombreuses questions restent ouvertes ! L'année 2019 sera inmanquablement l'année de la préparation avant l'ouverture officielle au 1^{er} janvier 2020 et ses premiers retours d'expérience...



RETOUR D'EXPÉRIENCES

BALISES DE SÉCURITÉ 2018-2024 à Brie-Comte-Robert



Le dispositif de prévention des endommagements de réseaux, BALISES DE SECURITÉ 2018-2024 continue d'être déployé en Île-de-France. **Ce dispositif prévoit notamment une rencontre avec les communes**, rencontre à partir de laquelle la commune choisit les BALISES qu'elle souhaite mettre en œuvre.

Lors de ces rencontres, deux catégories de BALISES sont proposées : **celles qui relèvent de la gestion de la voirie et celles qui relèvent de la maîtrise d'ouvrage**. La commune de Brie-Comte-Robert rencontrée le 17 janvier 2019 a choisi un certain nombre de BALISES, dont notamment celle qui consiste à organiser une réunion avec toutes les parties prenantes.

Cette réunion s'est tenue le 11 mars 2019. Monsieur le Maire, l'adjoint au maire en charge des travaux, l'adjoint au maire en charge de la sécurité, la direction des services techniques, mais également la maîtrise d'œuvre et les bailleurs de la commune étaient présents. **Cette réunion avait comme objectif de faire un point sur les risques lors des travaux sur la commune, de rappeler les règles de prévention mais aussi de rendre publiques les BALISES choisies.**

Il est apparu que les acteurs étaient mobilisés et soucieux d'avoir une qualité des travaux réalisés, suffisante pour ne pas avoir d'incidents ou d'accidents à déplorer. Les visites de chantiers étant réalisées par les cadres de la commune, l'adjoint au maire en charge de la sécurité a proposé de solliciter la contribution de la police municipale pour exercer une vigilance minimale lors de passages à proximité de chantiers de travaux publics, naturellement après que cette dernière ait été formée.

Petit à petit, chacun apportant sa pierre à l'édifice à sa façon, la prévention progresse.

Enfin, la collectivité a donné son accord pour que puisse être mentionnée cette initiative dans le cadre du déploiement du projet. L'équipe en charge du déploiement du dispositif en remercie la commune.

AGENDA - À venir prochainement...

Rendez-vous de l'Observatoire Île-de-France des risques travaux sur réseaux

> Jeudi 19 septembre 2019

> Jeudi 12 décembre 2019

Toutes ces réunions auront lieu au siège de l'Observatoire IDF des DT-DICT, au 9 rue de BERRI, 75008 PARIS à 9h30. Elles seront toutes suivies d'un Comité de Concertation et d'un groupe communication.

À noter :

> Les **Semaines Régionales de la Prévention des endommagements de réseaux** se sont déroulées du **17 juin au 5 juillet**. Une seconde séquence est prévue à la rentrée **du 16 au 27 septembre 2019**. Cette action pédagogique sur le terrain est l'occasion d'un rappel des enjeux sur le marquage des réseaux et des branchements.

Pour plus d'informations :

Secrétariat de l'Observatoire | Tél : 01.47.66.01.23 | Fax : 01.47.66.10.39 | Mail : i.lepotier@fnfp.fr

Restez informé, rejoignez-nous sur Twitter : @OBSIDF_dtdict